D 7- 507 XR AU 293

GREAT BRITAIN
18,512

A.D. 1900. Oct. 17. No. 18,512.
BATT'S COMPLETE SPECIFICATION.

(1 SHEET)

Mem Nal 36

Fig: 1.

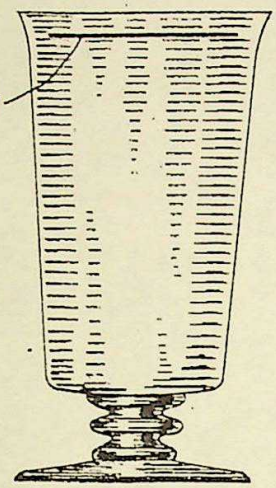

Fig: 2.

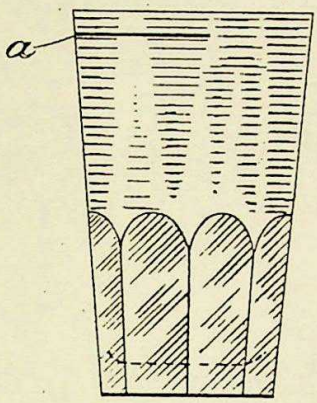

Fig: 3.

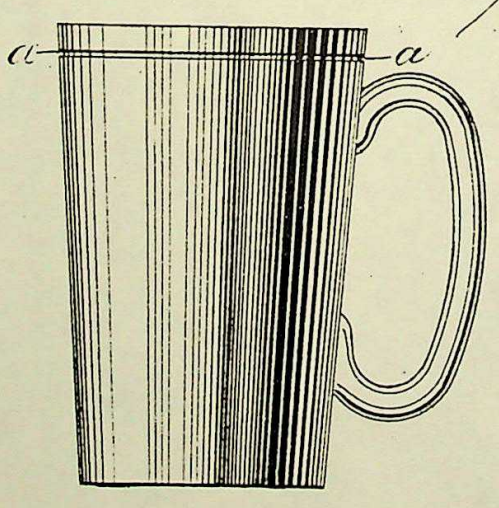

Fig: 4.

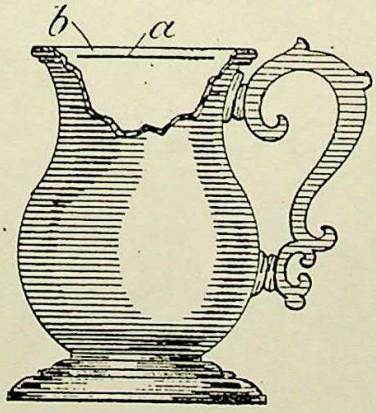

[This Drawing is a reproduction of the Original on a reduced scale.]

XR D 7/50 from 73/426 (Specification is missing)

Malby & Sons, Photo-Litho.

A.D. 1888. March 6. N° 3462.
SNELL'S COMPLETE SPECIFICATION.

(1 SHEET)

AD 7/507
92
GREAT BRITAIN

1888

Fig.1.

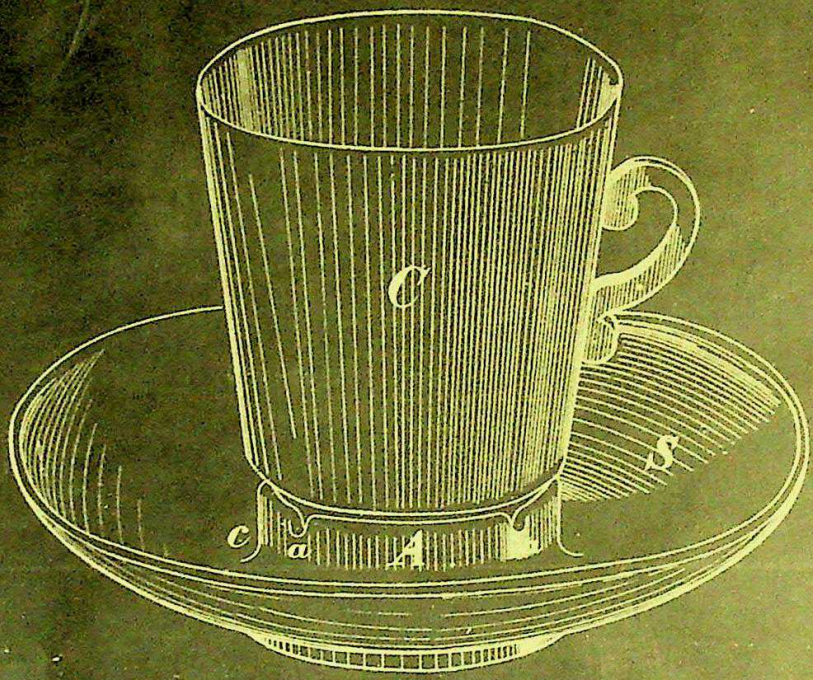

Fig.2.

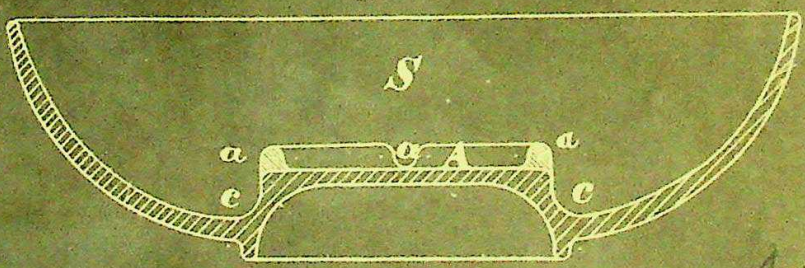

[This Drawing is a reproduction of the Original on a reduced scale]

London: Printed by Darling and Son Ltd.
for Her Majesty's Stationery Office. 1889.

Malby & Sons, Photo-Litho.

COMPLETE SPECIFICATION.

Improvements in Saucers and similar Utensils.

CHARLES HENRY SNELL of the Stock Exchange London, Gentleman do hereby declare the nature of this invention and in what manner the same is to be performed, to be particularly described and ascertained in and by the following statement:—

My invention relates to an improved pedestal saucer for cups and other similar articles and has for its object to prevent the bottom of the cups placed on such pedestal from being wetted by the liquid overflowing therefrom and hence from dripping upon the table cloth when the same is being raised for drinking purposes.

According to my Invention I form in the centre of a saucer a hollow pedestal having a flat top whose outer periphery is surmounted by a rim or crest furnished with perforations having for their object to drain into the well thus formed around the pedestal in the saucer the liquid which may drop upon the flat portion or top of the said pedestal upon which is placed the bottom of the cup

And in order that my Invention may be more fully understood—I shall now proceed to describe the same with reference to the accompanying drawing in which Fig. 1 is a prospective view of my improved saucer carrying a Cup Fig. 2 being a central section through the same.

S is an ordinary Saucer of china or other material furnished with hollow or recessed bottom as shewn which being thus raised forms a pedestal A whose top *t* is flat and designed to receive the Cup C as shewn in Fig. 1. The upper and outer periphery *t* of the pedestal A is surmounted by a rim or crest *r* provided with openings *a a a* for allowing any liquid dropped on the flat portion or top of the said pedestal to run into the well *c* formed in the saucer S around the pedestal A.

I may also form the pedestal directly on the top of an ordinary saucer without raising the bottom thereof.

The cup being placed in the ordinary manner on the top of the pedestal A any liquid overflowing therefrom will run directly into the well *c* and will thus in no case come into contact with the bottom of the Cup, so that whenever the cup is raised for drinking or other purposes the bottom thereof will remain dry and the inconvenience will be avoided of the table cloth being soiled by the liquid that would otherwise drip therefrom.

Having now particularly described and ascertained the nature of my said Invention, and in what manner the same is to be performed, I declare that what I claim is—

1. My improved pedestal saucer for receiving or supporting cups and other similar articles, having a raised bottom forming a pedestal and a well around the same, the

said pedesdal being provided with a rim furnished with perforations substantially as and for the purpose described.

2. Forming a pedestal in the centre of a Saucer for receiving the bottom of Cups and other similar articles, by either raising the bottom of the said saucer, or by merely erecting the pedestal upon the centre portion of the inner surface of an ordinary Saucer substantially as and for the purpose described.

Dated this 6th day of December 1888.

HUGHES & Co.,
38, Chancery Lane, W.C.,
Agents for the Applicant.

LONDON: Printed for Her Majesty's Stationery Office,
By DARLING AND SON, LTD.
1889.

D7/507 92

A.D. 1909. JUNE 17. No. 14,236.

GARDAM'S COMPLETE SPECIFICATION. (1 SHEET)

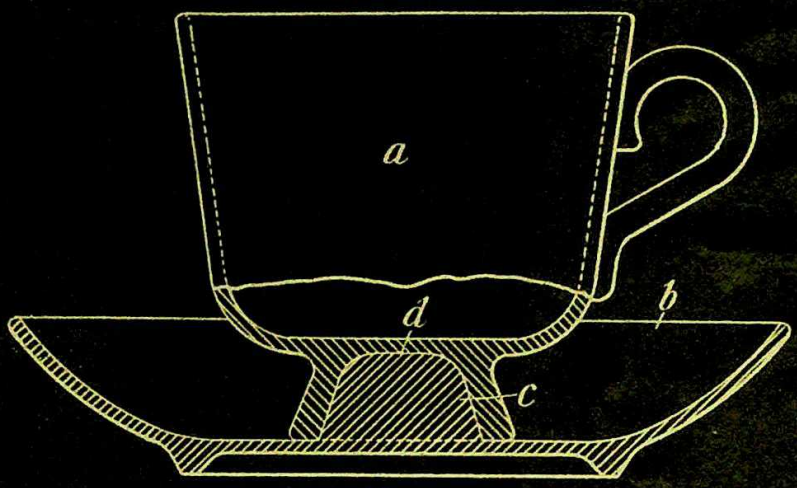

Fig. 2.

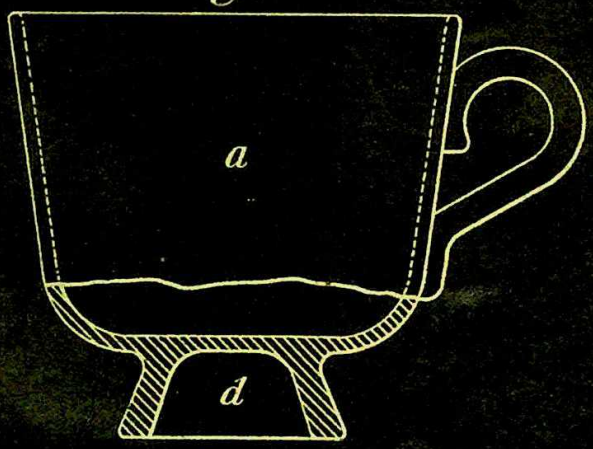

Fig. 3.

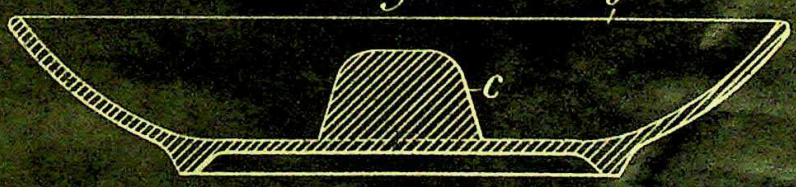

Fig. 4.

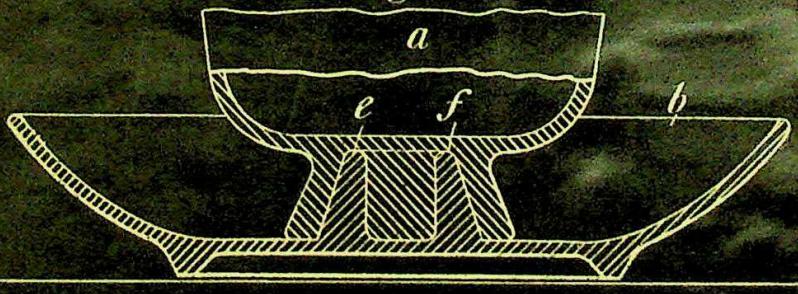

[This Drawing is a reproduction of the Original on a reduced scale.]

Malby & Sons, Photo-Litho.

N° 14,236 A.D. 1909

Date of Application, 17th June, 1909

Complete Specification Left, 19th July, 1909—Accepted, 4th Nov., 1909

PROVISIONAL SPECIFICATION.

Improvements in Cups and Saucers.

I, ALICE MAUD HANNAH GARDAM, of 69, Linden Gardens, Notting Hill Gate, in the County of London, Spinster, do hereby declare the nature of this invention to be as follows:—

This invention relates to cups and saucers.

Cups and saucers as at present generally constructed possess the disadvantage that a cup is apt to slip from its central position in the saucer and spill liquid contained therein if the saucer be not maintained approximately horizontal while being handled.

Now, the object of the invention is to obviate the above mentioned defect and to this end I provide means which whilst allowing cups to be separated from saucers yet prevents them slipping therein as above described.

According to the invention the cups and saucers are provided with mutually engaging projections and recesses to prevent sidewise displacement of the cups relatively with the saucers.

A suitable arrangement for carrying out the invention is as follows. A saucer is formed with an upstanding boss or projection preferably in the form of a truncated cone or pyramid and the cup is formed with a correspondingly shaped recess on its underside.

By the described arrangement it will be seen that the cup is secured against displacement sideways whilst allowing of being readily detached from the saucer when in use or required for cleaning purposes.

In some cases the positions of the parts may be reversed, that is to say, the boss or projection may be on the underside of the cup and the recess in the saucer and more than one boss or projection may be employed in connection with each cup and saucer.

In some cases the projection may be in the form of a circular rib engaging a correspondingly shaped recess or embracing another circular projection.

Dated this 17th day of June, 1909.

NEWNHAM, BROWNE & Co.,
Agents for Applicant.

COMPLETE SPECIFICATION.

Improvements in Cups and Saucers.

I, ALICE MAUD HANNAH GARDAM, of 69, Linden Gardens, Notting Hill Gate, in the County of London, Spinster, do hereby declare the nature of this invention and in what manner the same is to be performed, to be particularly described and ascertained in and by the following statement:—

This invention relates to cups and saucers of the kind provided with mutually

engaging projections and recesses to prevent sidewise displacement of the cups relatively with the saucers.

According to the invention a saucer is formed with an upstanding boss or projection in the form of a truncated cone or pyramid and the cup is formed with a correspondingly shaped recess on its underside.

By the described arrangement it will be seen that the cup is secured against displacement sideways whilst allowing of being readily detached from the saucer when in use or required for cleaning purposes.

In some cases the positions of the parts may be reversed, that is to say, the boss or projection may be on the underside of the cup and the recess in the saucer and more than one boss or projection may be employed in connection with each cup and saucer.

In some cases the projection may be in the form of a circular rib engaging a correspondingly shaped recess or embracing another circular projection.

In order that the invention can be clearly understood reference is had to the annexed drawing, in which,

Figure 1 is a sectional elevation of a cup and saucer constructed according to the invention.

Figures 2 and 3 are respectively sectional views of the cup and saucer separated.

Figure 4 is a sectional view illustrating a modification.

a is the cup and *b* the saucer.

Referring to Figures 1, 2 and 3, *c* is the upstanding boss or projection formed on the saucer *b*, the said boss being in the form of a truncated cone. Or, it may be of pyramidal form. *d* is the recess in the bottom or underside of the cup *a* adapted to fit the boss *c*.

By the described construction it will be seen that the cup is secured against sidewise displacement relatively with the saucer and yet can be readily detached from the saucer when in use, or for cleaning purposes.

In Figure 4 the projection is shown as in the form of a circular projecting rib *e* on the saucer engaging a correspondingly shaped recess *f* in the underside of the cup.

Instead of the boss or projection and recess being respectively arranged in connection with the saucer and cup as described, their positions may be reversed, that is to say, the projection may be on the underside of the cup and the recess in the saucer.

I am aware that it has been proposed to provide cups and saucers with mutually engaging projections and recesses of conical form.

Having now particularly described and ascertained the nature of this invention and in what manner the same is to be performed, I declare that what I claim is:—

1. A cup and saucer of the kind described, one of which is provided with a boss or projection of truncated conical or pyramidal form adapted to engage with a corresponding recess in the other, substantially as and for the purpose described.

2. Cups and saucers constructed as hereinbefore described and illustrated in the annexed drawing.

Dated this 19th day of July, 1909.

NEWNHAM, BROWNE & Co.,
Agents for Applicant.

Redhill: Printed for His Majesty's Stationery Office, by Love & Malcomson, Ltd.—1909.

D7-507 XR AU 293 FRENCH #42634

~~220-23.86~~ 42,634 addition #725580

65-13-28 725,580

(65-14-1)

N° 42.634 M. Hubert Pl. unique

May 22, 1933

Fig. 1

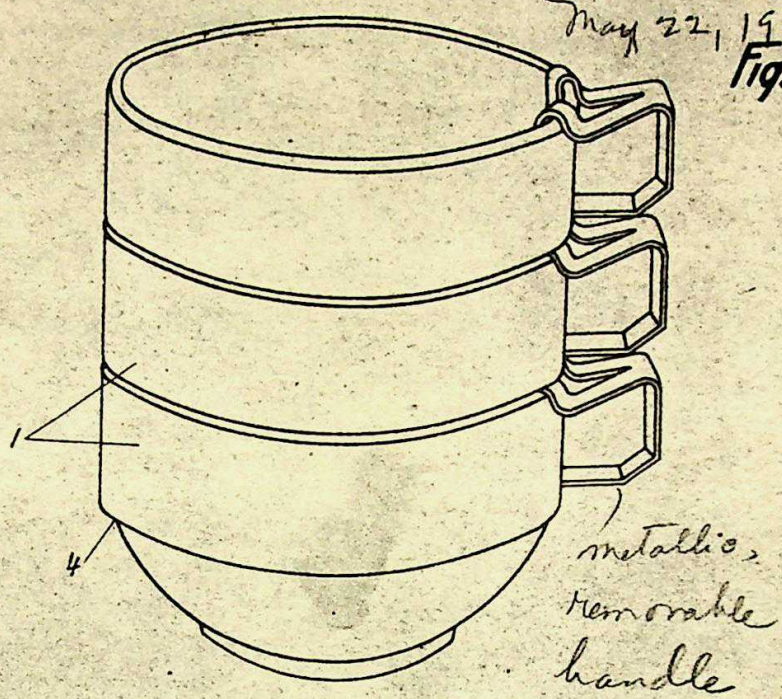

Fig. 2

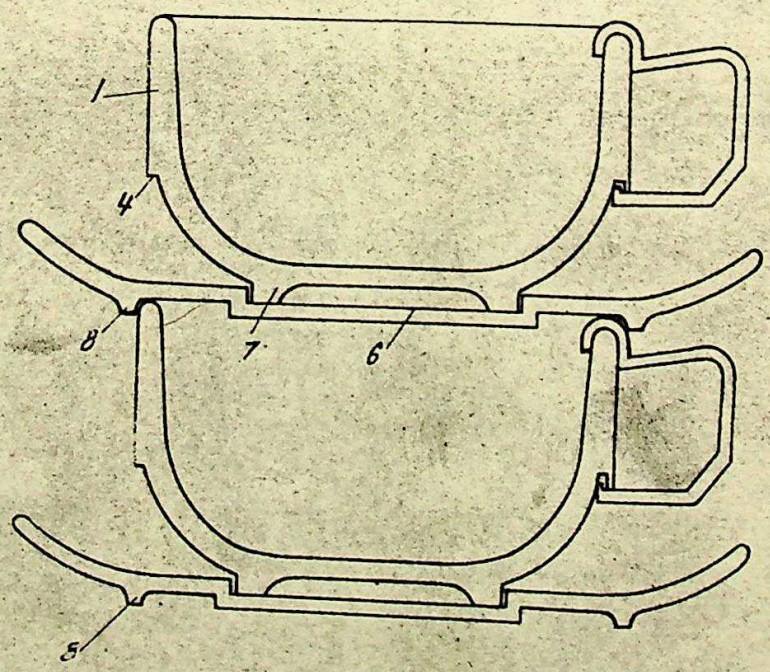

XR in D7-536

from 220/23.86

220-23.86

65-13-28
D7/507
XR
EXAMINER'S COPY
Div. 8

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1re ADDITION
AU BREVET D'INVENTION
N° 725.580

Gr. 9. — Cl. 3. N° 42.634

handle

Nouvelle tasse à anse métallique amovible.

M. Maurice HUBERT résidant en France (Cher).

(Brevet principal pris le 4 novembre 1931.)

Demandée le 13 décembre 1932, à 15h 45m, à Paris.
Délivrée le 22 mai 1933. — Publiée le 23 août 1933.
(Demande de brevet déposée en Espagne le 4 novembre 1932. — Déclaration du déposant.)

Cette addition a pour objet un perfectionnement apporté au type de tasse ayant fait l'objet du brevet principal et par extension à toutes tasses, perfectionnement permettant d'empiler les tasses dotées ou non de leurs soucoupes en piles régulières.

En effet, si on se reporte au brevet principal, on constate que la forme rétrécie vers le bas des tasses nécessitée par l'engagement de la griffe inférieure de l'anse ou la saillie spécialement pratiquée pour recevoir cette griffe répétée symétriquement en trois ou quatre points du pourtour de la tasse, permettent l'emboîtement de plusieurs tasses les unes sur les autres et la stabilité des piles ainsi formées.

Par ailleurs, les soucoupes des tasses ont, selon la présente addition, en leur milieu, un creux plus profond que de coutume, aux bords à arête nette et de diamètre correspondant exactement à celui du fond de la tasse pour retenir celle-ci avec très peu de jeu sur sa soucoupe; tandis que le cordon circulaire en relief sous la soucoupe et servant à son appui sur table est d'un diamètre juste supérieur au diamètre du bord des tasses de manière qu'il serve de retenue si l'on empile alternativement tasses et soucoupes.

Le dessin annexé précise ces dispositions en montrant à titre d'exemple :

Figure 1, des tasses seules empilées les unes sur les autres en une pile rectiligne et stable;

Figure 2, des tasses et leurs soucoupes placées les unes sur les autres et vues en coupe pour mieux laisser voir leurs caractéristiques.

On voit ainsi que les nouvelles tasses ont leur partie inférieure rétrécie et possèdent une portée circulaire sur leur pourtour 4 ou bien à défaut trois ou quatre renflements périphériques équidistants et identiques à celui servant, dans certaines formes de réalisation, à fixer la griffe inférieure de sorte qu'on peut empiler les tasses dans les buffets, sur les comptoirs ou sur les timbres d'office en colonnes régulières parfaitement verticales et stables, en engageant la partie inférieure d'une tasse dans une autre tasse où elle s'ajuste avec un jeu relativement faible pour éviter tous déplacements latéraux relatifs, et ce jusqu'au niveau de la portée 4 s'appuyant sur les bords de la tasse infé-

Prix du fascicule : 5 francs.

rieure.

On comprend aussi avec ce dessin la combinaison nouvelle avec de telles tasses de soucoupes montrées figure 2 : ces soucoupes comportent en leur centre une cavité profonde 6 aux bords à angle droit et de diamètre tel que l'embase 7 d'une tasse y soit maintenue sans jeu appréciable et empêchée de s'échapper même si la soucoupe est fortement inclinée, et de plus ces soucoupes sont dotées par-dessous d'un cordon 8 ou d'une gorge dont le diamètre est également étudié pour que la soucoupe vienne se superposer sur les bords d'une autre tasse et s'ajuste également sans jeu de telle sorte qu'un usager ou un garçon de café peut transporter plusieurs tasses empilées avec leurs soucoupes et même empilées sans risquer qu'elles glissent, se renversent et se brisent.

Les caractéristiques permettant l'empilage des tasses entre elles et des tasses avec leurs soucoupes sont également applicables, il va sans dire, à des tasses qui posséderaient une anse porcelaine en place d'anse métallique amovible, à des bols ou à tous autres récipients.

RÉSUMÉ.

Perfectionnement apporté au type de tasse ayant fait l'objet du brevet principal et applicable à toutes autres tasses, essentiellement caractérisé en ce que :

1° Les tasses peuvent être superposées en piles stables en s'emboîtant par leur moitié inférieure et en prenant appui sur le bord de la tasse située au-dessous par le bourrelet ou la portée périphérique qu'elles comportent sensiblement à mi-hauteur ou par les trois ou quatre saillies réparties dans le même plan à sa périphérie;

2° Les tasses sont combinées avec un type de soucoupe comportant en leur centre une cavité proportionnellement profonde et dans laquelle se loge exactement sans jeu le pied de la tasse pour y être retenu; et en outre un cordon ou une gorge par-dessous pour se placer exactement sur les bords d'une autre tasse sans pouvoir se déplacer de sorte qu'on peut transporter et incliner une pile de tasses dotées de leurs soucoupes sans risquer de les renverser.

M. HUBERT.

Par procuration :
G. Faugé.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'Imprimerie Nationale, 27, rue de la Convention. Paris (15e).

SPECIFICATION
IS ON BACK.

XD 7/507

FRANCE
766, 127

4-9-34

N° 766.127

M. Van Zwanenburg

Pl. unique

~~D 4 9 6~~ 92

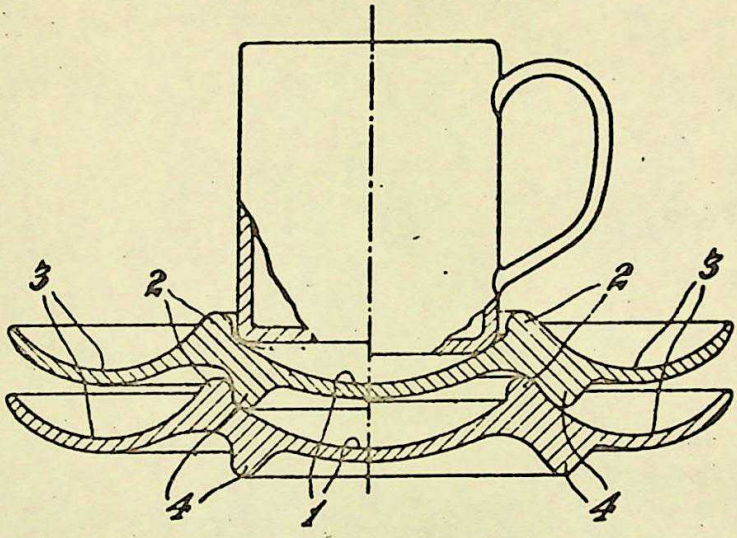

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

LIBRARY AUG 6 34 U.S. PATENT OFFICE

BREVET D'INVENTION.

Gr. 9. — Cl. 3. N° 766.127

Soucoupe.

M. Albert Lodewijk van ZWANENBURG résidant aux Pays-Bas.

Demandé le 26 décembre 1933, à 14h 30m, à Paris.
Délivré le 9 avril 1934. — Publié le 21 juin 1934.
(Demande de brevet déposée aux Pays-Bas le 5 janvier 1933. — Déclaration du déposant.)

Lorsqu'on sert ou lorsqu'on consomme des boissons, le liquide contenu dans la tasse se répand souvent sur la soucoupe de celle-ci. Le bord inférieur de la tasse baigne alors dans le liquide répandu sur la soucoupe et il en résulte que lorsque le consommateur porte la tasse à sa bouche, les gouttelettes de liquide suspendues au bord inférieur de la tasse tombent sur ses vêtements et y font des taches.

Le but de la présente invention est d'éviter, par une conformation perfectionnée de la soucoupe, que le liquide répandu sur la soucoupe puisse être emporté par la tasse et s'en égoutter intempestivement. L'invention vise aussi à empêcher que les soucoupes souillées empilées avec les soucoupes restées propres puissent salir celles-ci.

Suivant l'invention on forme à cet effet à la face supérieure de la soucoupe une partie concave à l'intérieur d'une nervure concentrique entourée par une gorge, tandis que la face inférieure de la soucoupe présente également une nervure concentrique, le tout disposé de façon que, lorsqu'on empile deux soucoupes semblables, la nervure inférieure de la soucoupe supérieure s'emboîte convenablement autour ou à l'intérieur de la nervure supérieure de la soucoupe inférieure, tandis que la partie centrale et la gorge annulaire de cette dernière soucoupe restent sensiblement libres.

Pour faciliter la compréhension de l'invention on en décrira ci-après deux formes en se référant au dessin annexé.

La moitié gauche du dessin représente empilées l'une sur l'autre deux soucoupes suivant une des formes de réalisation, et la moitié droite montre deux soucoupes selon la seconde forme de réalisation de l'invention, disposées de la même manière.

Dans les deux cas la face supérieure de la soucoupe possède une partie concave centrale 1 encerclée par une nervure concentrique 2 qui est à son tour entourée par une gorge annulaire 3.

Lorsque du liquide est renversé d'une tasse, placée sur la soucoupe et pouvant être de forme quelconque comme le montrent les deux exemples différents représentés au dessin, ce liquide se rassemble au fond de la partie concave 1 lorsque la tasse s'adapte à l'intérieur de la nervure concentrique 2, comme représenté à droite sur le dessin.

Si on emploie une tasse de la forme indiquée à gauche sur le dessin, le liquide renversé est également recueilli dans la partie concave centrale 1 de la soucoupe.

Dans les deux cas le contact entre le fond de la tasse et le liquide répandu sur

la soucoupe est évité et on empêche ainsi que les vêtements ou le linge de table soient souillés par du liquide s'égouttant de la tasse.

De plus, la tasse est maintenue en position correcte par la nervure concentrique 2.

Une nervure concentrique 4 est également formée à la face inférieure de la soucoupe, et lorsqu'on empile des soucoupes elle s'adapte autour de la nervure concentrique 2 de la soucoupe sous-jacente comme montré à droite sur le dessin, ou bien à l'intérieur de cette nervure 2 comme représenté à gauche sur le dessin.

Les soucoupes ainsi conformées peuvent être placées les unes sur les autres de manière à former une pile stable, de sorte qu'il y a beaucoup moins de risques que la pile s'écroule et que les soucoupes se brisent, tandis que lors de l'empilage on évite aussi que les soucoupes propres soient salies par les soucoupes souillées, car les soucoupes propres ne viennent pas en contact avec le liquide répandu sur les soucoupes déjà employées.

RÉSUMÉ.

Soucoupe caractérisée en ce que sa face supérieure possède une partie concave comprise à l'intérieur d'une nervure concentrique entourée par une gorge, tandis que la face inférieure présente également une nervure concentrique, le tout disposé de façon que lorsqu'on empile deux soucoupes semblables, la nervure inférieure de la soucoupe supérieure s'emboîte convenablement autour ou à l'intérieur de la nervure supérieure de la soucoupe inférieure, tandis que la partie annulaire et la partie concave centrale de cette dernière soucoupe restent sensiblement libres.

A. L. van ZWANENBURG.

Par procuration :

Tony DURAND.

D 7/507

FRENCH

776,414

65-14-1
-14 (C+S)

N° 776.414 Société dite : H. Römmler A.-G. Pl. unique

Oct 31, 1934

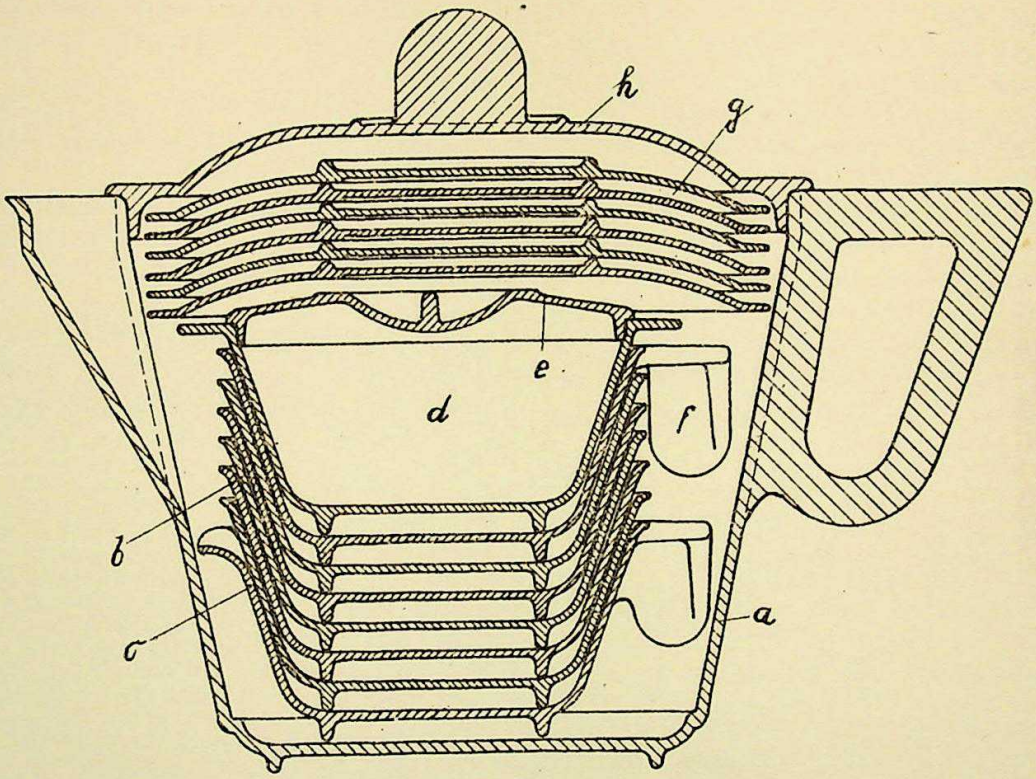

220/23.83 XR

TURN OVER FOR SPEC. →

220-23.83

65-13-1
-14 (C+S)
8

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 9. — Cl. 3. N° 776.414

Dispositif pour l'emballage d'un service à café.

Société dite : H. RÖMMLER A.-G. résidant en Allemagne.

Demandé le 24 juillet 1934, à 16h 16m, à Paris.
Délivré le 31 octobre 1934. — Publié le 25 janvier 1935.
(Demande de modèle d'utilité déposée en Allemagne le 10 août 1933. — Déclaration du déposant.)

Il est connu d'emboîter les uns dans les autres pour les ranger ou, en particulier, pour les expédier, des verres ou des gobelets surtout, mais aussi, par exemple, des cendriers. On a par exemple proposé d'emboîter les uns dans les autres quatre gobelets se différenciant par leur grandeur et de les ranger et les expédier dans un étui en cuir ou analogue. De la même façon on a également déjà fait par exemple des tasses à café, c'est-à-dire des récipients avec une anse de telle façon que l'on puisse les emboîter les unes dans les autres pour pouvoir les expédier facilement. Dans tous ces cas il s'agissait cependant d'emboîter les uns dans les autres des corps creux ayant complètement ou sensiblement la même forme.

Dans le cas de grands services tels que par exemple ceux comportant une cafetière ou une théière avec les tasses, soucoupes, etc., correspondantes, il n'a pas été possible jusqu'ici de leur donner une forme telle que ces corps creux de formes différentes puissent être emballés facilement dans un petit espace. La présente invention est relative à une disposition permettant d'emballer un service de ce genre et elle consiste en ce que, à l'intérieur de la cafetière ou théière, qui va de préférence en s'élargissant de façon conique vers le haut, on dispose sur le fond les tasses qui s'emboîtent les unes dans les autres et au-dessus les soucoupes correspondantes. Conformément à l'invention il est prévu, en outre, d'emballer éventuellement le pot à crème de la même façon, ce pot à crème s'adapte alors à la forme des tasses et est disposé également dans l'empilage des tasses à l'intérieur de la cafetière ou théière. Il en est de même enfin suivant une autre caractéristique de l'invention en ce qui concerne le sucrier dont la forme s'adapte également à celle des tasses et est disposé avec elles dans l'empilage. Si, dans cet empilage, le sucrier se trouve au-dessus, le couvercle du sucrier peut être disposé également dans l'empilage.

Le dessin représente à titre d'exemple un mode de réalisation de ce système d'emballage. Dans la cafetière *a* qui va en s'élargissant vers le haut de façon conique connue en soi, se trouve dans le fond à l'intérieur d'abord un empilage de six tasses *b*, à la partie inférieure se trouve le pot à crème *c* qui a une forme correspondante et à la partie supérieure, le sucrier *d* qui a également une forme correspondante avec son couvercle *e*. Le dessin montre que les tasses *d* sont munies d'anses *f* d'un genre tel que les anses des tasses voisines n'empêchent pas l'emboîtement de celles-ci. Pour la simplicité

du dessin on n'a représenté que deux anses *f*. Au-dessus de cet empilage sont disposées les soucoupes *g* placées les unes dans les autres et le tout est fermé par le couvercle *h* de la cafetière. Ce couvercle peut être fixé dans la cafetière au moyen d'un accrochage dans sa position d'utilisation, de sorte que les différentes parties qui se trouvent placées de la façon indiquée soient maintenues de façon sûre.

La disposition selon l'invention convient, en particulier, pour l'expédition d'un service de ce genre; il est également utilisable de façon particulièrement intéressante pour les déplacements de week-end, etc.

La matière dont le service est fait n'a pas d'intérêt, mais comme matières convenant particulièrement on peut se servir de matières comprimées à base de résines artificielles, en résines artificielles plastiques à base de phénols ou également à base d'amines.

RÉSUMÉ.

Dispositif pour l'emballage d'un service à café caractérisé par le fait qu'à l'intérieur de la cafetière qui va dans ce but en s'élargissant de façon conique vers le haut, on dispose sur le fond les tasses emboîtées les unes dans les autres et par-dessus les soucoupes correspondantes.

Ce dispositif peut encore être caractérisé par les points suivants, ensemble ou séparément :

1° On place également dans l'empilage des tasses le pot à crème dont la forme s'adapte à celle des tasses;

2° On y place également le sucrier, dont la forme s'adapte à celle des tasses et, éventuellement aussi son couvercle.

Société dite : H. RÖMMLER A.-G.

Par procuration :

Société Brandon, Simonnot et Rincy.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'Imprimerie Nationale, 27, rue de la Convention, Paris (15e).

D7/
507

Corning
Rec'd
11/1970

CLASSIC/*coupe*

Inspired by the art and architecture of ancient Greece, Classic blends perfection of detail with worldly charm. A soft gray, it works well with just about any color scheme . . . complementing, yet not dominating, fine linen and silverware.

C-110-2	10″ Plate
C-108-2	8⅝″ Plate
C-106-3	6⅝″ Plate
C-416-2	16 oz. Bowl

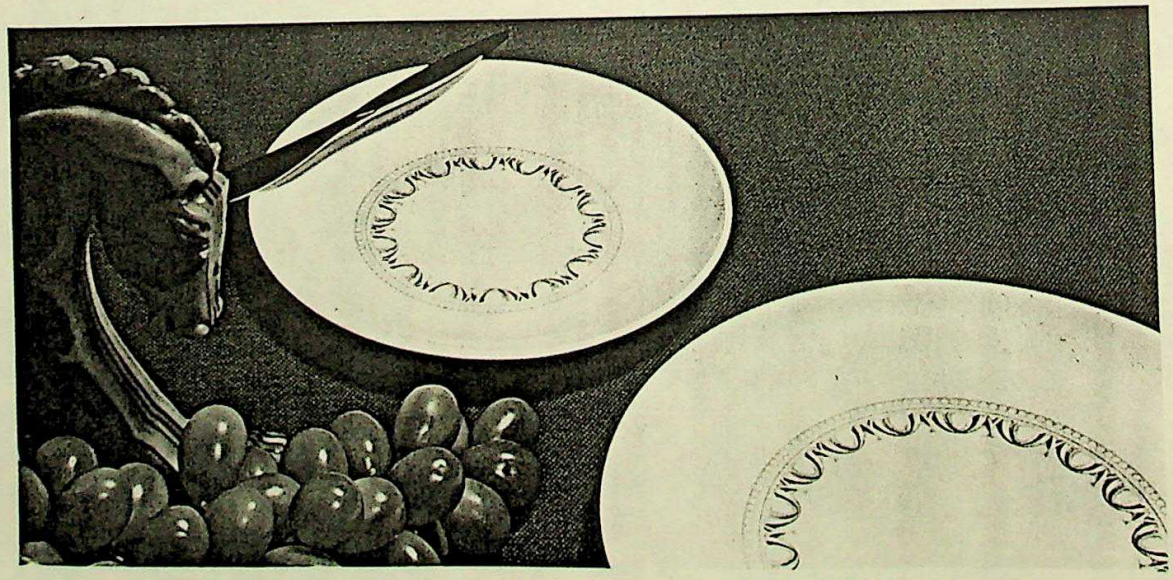

D7/3 507

White porcelain stack teapot and cup set. $12.95, Enesco Imports, 2201 Arthur Ave., Elk Grove Village, Ill. 60007.

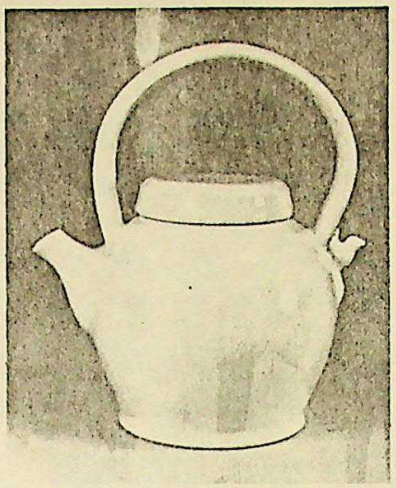

Bird motif on handmade white ceramic teapot. $24. Hill Designs, Rte. 3A, Hill, N.H. 03243.

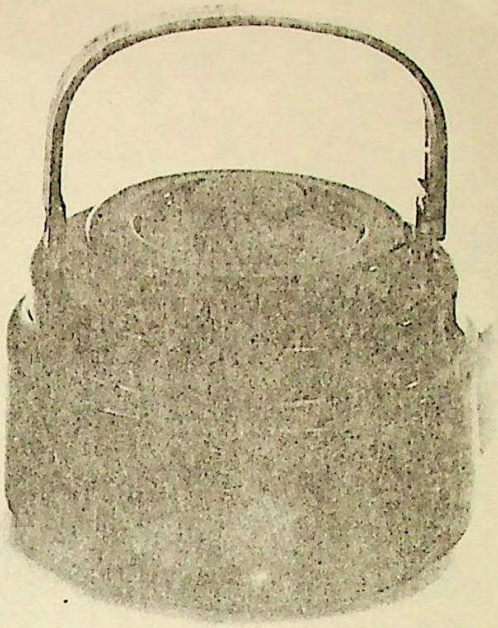

Cousances Design tea kettle is enamel on heavy gauge with natural wood handle. $29.95. Schiller & Asmus, 1525 Merchandise Mart, Chicago 60654.

SEPTEMBER, 1978

p. 114

Ancient Tea Ceremony

GIFTS & DECORATIVE ACCESSORIES

Tea . . . the favorite hot beverage of many . . . the replacement for expensive coffee for others . . . can be served as a casual drink or a formal dessert. Teapots in all shapes and sizes offer a choice of whimsical, elegant, casual, or formal designs. According to tea connoisseurs, it is not so much the shape of the pot that matters, but the way the beverage is prepared that enhances its flavor. Despite this, there's a wide choice of teapots to suit the individual fancies of tea drinkers.

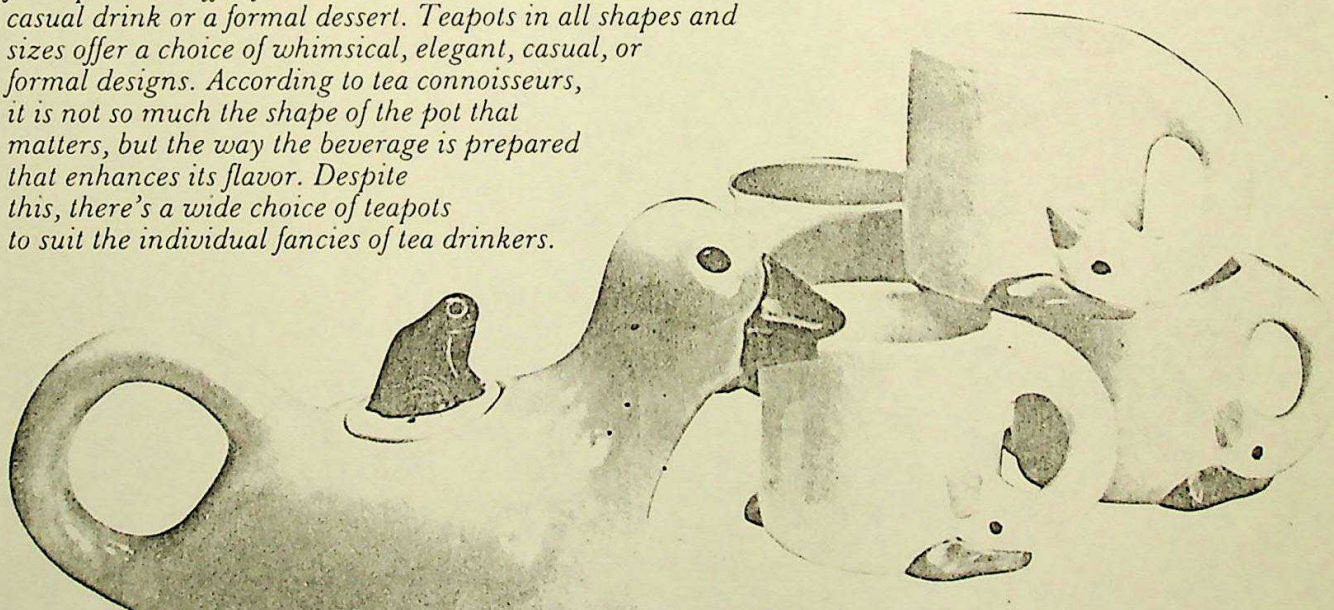

Old MacDonald's Farm: sunny yellow and orange duck teapot with frog sitting on the lid is accompanied by a set of four duck mugs. Pot, $18; mugs, $16 for set of four. Vandor Imports, 690 Fourth St., San Francisco 94107.

(another copy is in D7/506)

D7/# 507

For china you can depend on:

WE DELIVER

Received 4-18-1980

The Dependables. Sixteen of Shenango's finest patterns. Sturdy, vitrified china you can depend on for durability.

Whether it's theme, institutional, or fine dining, there's a Dependables pattern to suit every need. From the elegance of Buckingham, to the earthy beauty of Barley, to the practicality of the Stackables. In white, ivory, or the extra strong Hilumina® body.

And because many dealers stock the Shenango Dependables, you can depend on rapid delivery. Contact your nearest Shenango dealer and find out about the Dependables, for beauty and durability you can count on.

SHENANGO CHINA
Division of Anchor Hocking
Box 120, New Castle, PA 16105

RECEIVED
APR 18 1980
GROUP 290

SHENANGO CHINA CO. Gp 290
div. of Anchor Hocking Corporation
Box 120
New Castle, Pa 16103
(412) 652-6661

RECEIVED
APR 18 1980
GROUP 290

MAIL ROOM
MAR 31 1980
5
PAT. & TRADEMARK OFF.

Wini E. Herrmann
GR 290
U S Patent & Trademark Office
Comm. of Patents & Trademarks
Washington, D. C. 20231

Thank you for your interest in SHENANGO CHINA

The attached literature will give you the information you requested. Should you have further questions about your specific requirements, they can be answered by:

Paul G. Crommelin
200 Birchwood Drive
Medford, NJ 08055
Phone: (609) 654-4778

Shenango. . . quality American chinaware
Depend on it!

another copy in 29

D7-507 | AU 293
DEC., 1981

FRANCE

2483198

1/1

Fig: 1

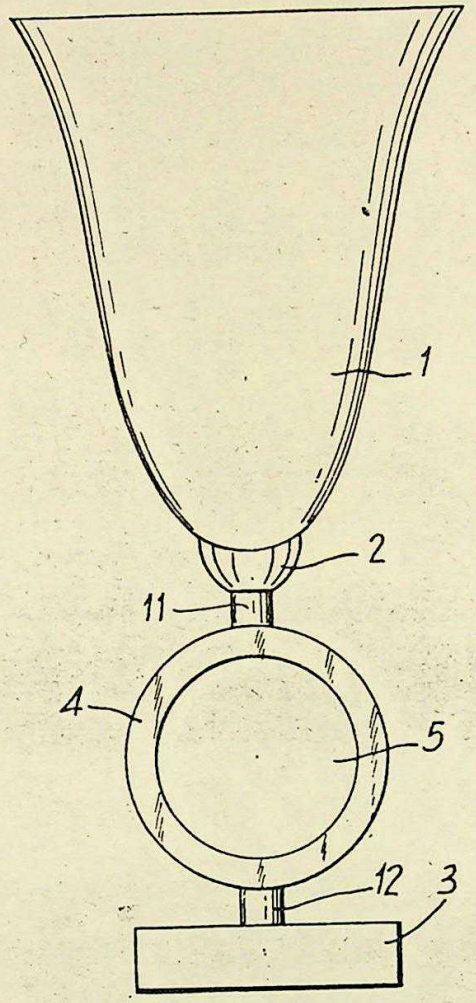

Fig: 2

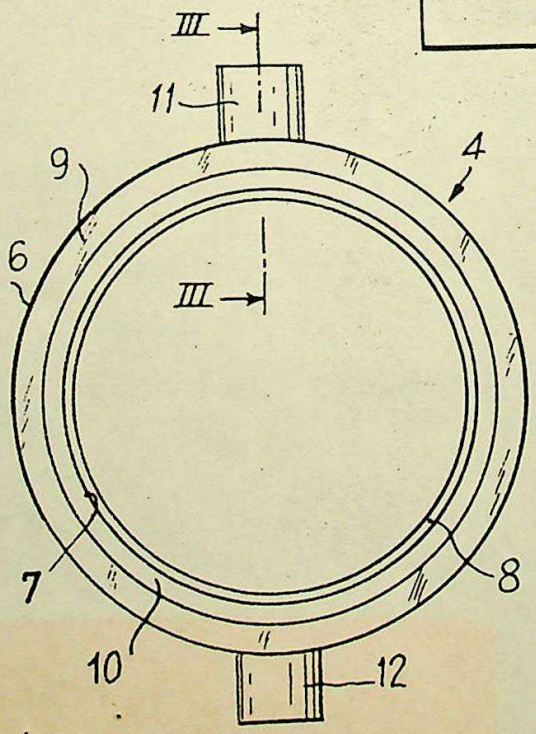

Fig: 3

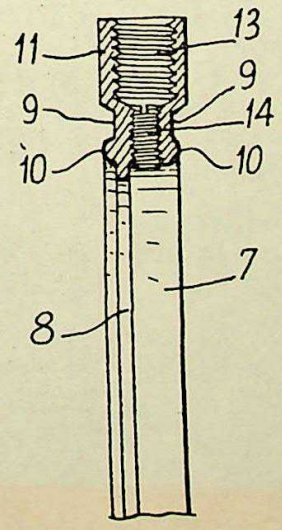

Prom 63/2

D 7-507

AU 293 48112

FR 2483198
DEC 1981

FRANCE

original in 63/2

2,483,198

PALM- ★ P23 A3028 E/02 ★FR 2483-198

Presentation cup with personalised medal - is fixed in vertical ring fixed between cup and stand

PALM (SARL) 29.05.80-FR-011908

(04.12.81) A44c-15

29.05.80 as 011908 (1120MJ)

The presentation cup for sports has, instead of a foot between the cup (1) and the stand (3), a vertical circular ring (4) which holds a personalised medal (5). At the two extremities of the vertical dia. of the ring there are threaded rods (11,12) in which the threaded ends of the cup and the stand are screwed.

The rods have a double thread, the inner one is for a fixing screw to hold the medal and the outer one is for the cup and the stand. The outer threads have a larger dia. than the inner ones.

(5pp Dwg.No.1)

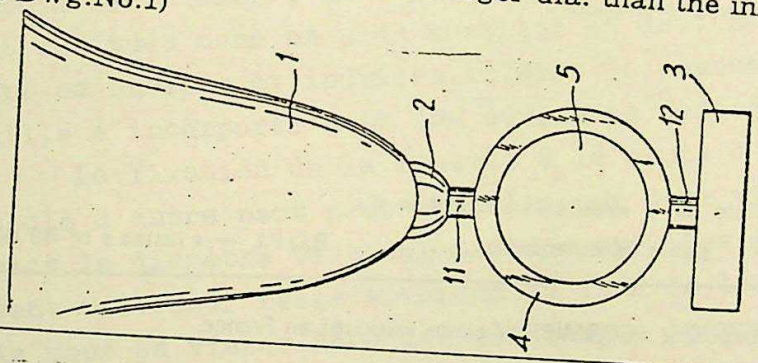

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication : **2 483 198**
(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

A1

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

(21) N° 80 11908

(54) **Coupe sportive pouvant être personnalisée par l'incorporation d'une médaille.**

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 44 C 15/00.

(22) Date de dépôt ..... 29 mai 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 49 du 4-12-1981.

(71) Déposant : CORMIER Maurice, résidant en France.

(72) Invention de :

(73) Titulaire : SARL PALM, résidant en France.

(74) Mandataire : Muriel Raizer,
25, bd de Belleville, 75011 Paris.

Partant du principe qu'une coupe sportive se compose d'une coupe proprement dite, d'un pied et d'un socle (généralement en marbre ou en bois), l'invention a pour but de remplacer le pied par une médaille sportive dont les gravures du recto et du verso seront visibles en permettant ainsi l'incorporation d'une médaille à une coupe fabriquée d'avance. La médaille peut porter sur une face une image ou un texte se rapportant à la discipline sportive particulière qui correspond à la coupe tandis que l'autre face pourra porter le texte gravé de la compétition qui a donné lieu à l'attribution de la coupe.

L'obtention de la coupe en question pose le problème de la fixation esthétique d'une médaille sur une coupe. Pour résoudre ce problème, la caractéristique essentielle de l'invention consiste à prévoir, à la place du pied habituel de la coupe, une couronne circulaire formant lunette située dans un plan vertical et destinée à recevoir contre sa surface cylindrique interne le pourtour de la médaille à incorporer dont les deux faces restent apparentes.

La fixation de la lunette à la coupe d'une part et au socle d'autre part peut se faire par deux vis montées suivant le diamètre vertical de la coupe. Ces deux vis peuvent traverser respectivement le fond de la coupe et le socle pour se visser dans des taraudages prévus aux extrémités du diamètre vertical de la lunette qui peut présenter en ces points des bossages extérieurs destinés à assurer le raccordement de la lunette à la coupe et au socle.

Selon une caractéristique complémentaire de l'invention, la lunette présente, à chaque extrémité de son diamètre vertical, un double filetage dont l'axe commun coïncide avec ce diamètre vertical et qui comprend vers le centre, un taraudage de diamètre intérieur réduit (par exemple de 4 mm) pour recevoir une vis de fixation de la médaille et, vers l'extérieur, un taraudage de même axe mais de plus grand diamètre, établi à travers le bossage mentionné ci-dessus pour recevoir l'extrémité d'une vis qui traverse le fond de coupe pour la fixation de la lunette à la coupe ou le socle pour la fixation de cette lunette au socle.

La surface interne de la lunette peut comprendre le long de l'une de ses faces une collerette de petite largeur en saillie vers l'intérieur formant une butée annulaire pour le bord d'une face de la médaille insérée du côté de la lunette opposé à la collerette.

Pour bien faire comprendre l'invention, on en décrira ci-après, à titre d'exemple, une forme d'exécution représentée au dessin schématique annexé, dans lequel :

la figure 1 montre en élévation une coupe sportive selon l'invention ;

la figure 2 est une vue de la lunette représentée séparément et vue par sa face opposée à sa collerette de butée ; et

la figure 3 est une coupe axiale partielle de la lunette selon la ligne III-III de la figure 2.

Dans l'exemple représenté, sur la figure 1, on a indiqué en 1 la coupe proprement dite qui porte à sa base une douille 2 formant un bossage décoratif et en 3 le socle, par exemple carré. Entre la coupe 1 et le socle 3, à la place du pied de coupe habituellement prévu, la coupe comprend une lunette 4 destinée à recevoir intérieurement une médaille de personnalisation 5 et à se fixer d'une part à la coupe 1 et d'autre part au socle 3.

La lunette 4, représentée isolément plus en détails et à plus grande échelle aux figures 2 et 3, est constituée par une couronne circulaire présentant extérieurement une surface cylindrique 6 et intérieurement une surface cylindrique 7 pour recevoir le pourtour de la médaille 5 et une collerette latérale 8 pour servir de butée annulaire d'appui contre une face de la médaille 5. Les deux faces latérales peuvent présenter chacune une partie plane 9 avec éventuellement un demi-rond ou tout autre profil décoratif 10.

La couronne 4 porte deux bossages ou embouts 11-12 diamétralement opposés servant respectivement au raccordement avec la coupe et avec le socle en étant percés axialement d'un taraudage 13 dont l'axe coïncide, en position de montage, avec l'axe vertical de la coupe 1. Chacun de ces

taraudages 13 est prolongé vers l'intérieur de la lunette par un taraudage 14 de plus faible diamètre servant à la fixation de la médaille 5 au moyen d'une vis dont la pointe pénètre dans un alvéole ménagé sur le pourtour de la médaille appliquée contre la collerette 8.

Pour l'assemblage, on comprend qu'on montera d'abord la médaille à l'intérieur de la lunette au moyen de deux vis engagées dans les taraudages 14 et par conséquent invisibles extérieurement. On peut assembler ensuite la lunette 4 portant la médaille 5 en la fixant à la coupe 1 par une vis traversant le fond de la coupe. L'ensemble ainsi obtenu peut ensuite se fixer au socle 3 par une vis traversant le socle et se vissant dans l'autre taraudage 13, la tête de cette vis se logeant dans une cavité inférieure du socle 3 en son centre. On comprendra que la lunette 4 pourrait aussi être fixée d'abord au socle 3, puis à la coupe 1 si ce mode opératoire paraît plus pratique.

L'invention n'est évidemment pas limitée à l'exemple d'exécution décrit ci-dessus et représenté au dessin annexé et les formes et dimensions des éléments constitutifs pourraient varier sans qu'on s'écarte du cadre de l'invention définie par les revendications annexées.

REVENDICATIONS.

1. Coupe sportive portant une mention personnalisée comprenant une coupe proprement dite au-dessus d'un socle, caractérisée par le fait que le pied, habituellement prévu entre la coupe proprement dite (1) et le socle (3) est remplacé par une lunette circulaire verticale (4) destinée à recevoir une médaille de personnalisation (5) et s'assemblant aux deux extrémités de son diamètre vertical à la coupe et au socle par des vissages dont l'axe coïncide avec le diamètre vertical de la lunette.

2. Coupe sportive selon la revendication 1, dans laquelle la lunette porte aux deux extrémités de son diamètre vertical un embout ou bossage taraudé (11-12) pour le vissage d'une vis de montage à travers la coupe et le socle respectivement.

3. Coupe sportive selon la revendication 1, dans laquelle la lunette porte, à chacune des deux extrémités de son diamètre vertical, un double taraudage (13 - 14) pour le montage vers l'intérieur d'une vis de fixation de la médaille (5) et, à l'extérieur, d'une vis de fixation de la coupe (1) ou du socle (3), les deux taraudages ayant même axe et le taraudage extérieur étant d'un diamètre intérieur plus grand que le taraudage intérieur.

4. Coupe sportive selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la lunette (4) porte, vers l'intérieur et le long de l'une de ses faces, une collerette (8) destinée à former une butée annulaire d'appui pour le pourtour d'une face de la médaille (5).